



Commune  
d'AMPUS

Délibération N°2016-007

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 JANVIER 2016

L'an deux mil seize, le dix neuf Janvier à 21 heures 00,  
le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu-habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hugues MARTIN, Maire.  
Présents : Mmes, MM. Raymond BORIO, Aude ABIME, Nathalie PEREZ LEROUX, Alain POILPRE, Roger MALAMAIRE, Roland NARDELLI, Nadine MARION, Laurence COLLADO, Bertrand STELZ, Virginie MICHEL, Nathalie FORESTIER, Maylis COSTAMAGNO, Fabien MICHEL.

Excusé :

Absent : Siegfried JAEGER

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Mme Aude ABIME.

Nombre de membres en exercice : 15    Nombre de membres présents : 14    Nombre de Suffrages exprimés : 14

### REPLACEMENT DES CANALISATIONS D'EAU POTABLE AU HAMEAU DE LENTIER: DETR 2016.

Le Maire rappelle la délibération n° 2015-022 du 19 Mai 2015, dans laquelle le Conseil Municipal décidait de continuer le remplacement des canalisations d'eau potable sur le hameau de Lentier compte tenu du très mauvais rendement dû au vieillissement de ces canalisations.

Le Maire précise que le montant total des travaux a été réévalué par le Cabinet MERLIN. Le nouveau montant est estimé à 352 201.61€ HT soit 422 641.93€ TTC, dont 22 800€ HT soit 27 360€ TTC correspondant au bureau d'étude, 3 000.00€ HT soit 3 600.00€ TTC correspondant aux missions de coordination de Sécurité et 22 772.21€ HT soit 27 326.65€ TTC correspondant aux divers et imprévus.

Les travaux seront réalisés en trois temps avec une tranche ferme d'un montant de 70 746.00€ HT soit 84 895.20€ TTC; une première tranche conditionnelle d'un montant de 93 475.00€ HT soit 112 170.00€ TTC; et d'une deuxième tranche conditionnelle d'un montant de 139 408.40€ HT soit 167 290.08€ TTC.

Ces travaux feront l'objet d'une mise en concurrence.

Le Maire précise que cette opération fait l'objet d'une subvention de 81 151.00€ dans le cadre d'un appel à projet portant sur les économies d'eau, lancé par l'agence de l'eau.

Le Maire propose au Conseil Municipal de demander une subvention à l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2016.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE le projet mentionné ci-dessus pour un montant total de 352 201.61€ HT soit 422 641.93€ TTC,
- DEMANDE la subvention la plus large possible à l'Etat dans le cadre de la DETR,
- PRECISE que la commune, maître d'ouvrage, s'engage à prendre en charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum de subvention sollicité au titre de la DETR et le taux réellement attribué,

- AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,
- PRECISE que 65 000.00€ TTC ont été inscrits au Budget Primitif 2015 et que le reste des crédits seront inscrits aux Budgets Primitifs 2016 et 2017,
- AUTORISE le Maire à lancer un marché pour la réalisation des travaux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire : Hugues MARTIN

